



Le Révérend Jean Lebrun? Perceptions et polémiques

Shakuntala Boolell

► **To cite this version:**

Shakuntala Boolell. Le Révérend Jean Lebrun? Perceptions et polémiques. Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2012, Vision du Nord par le Sud dans l'océan Indien (XVIIe-XXIe siècles), pp.71-81. hal-03243326

HAL Id: hal-03243326

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03243326>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Révérend Jean Lebrun Perceptions et polémiques

Shakuntala Boolell
Université de Maurice

Cette personnalité du XIX^e siècle a été immortalisée dans le paysage mauricien, surtout à Port-Louis. Une rue en plein centre des affaires porte son nom, de même qu'une école primaire dans le faubourg ouest de la capitale. D'autres rues sont à Rose Hill et Quatre Bornes. Pourtant, le Révérend Jean Lebrun reste méconnu à cause de sa personnalité contestée et de sa vision politique. Les documents sont rarissimes sur lui. Un seul ouvrage sur sa biographie a été publié par E. Vanmeerbeck, *Vie du Révérend Jean Le Brun*, en 1865 et un autre par L. Rivaltz Quenette en 1983 sur *L'Œuvre du Révérend Jean Lebrun*. Une entrée a été faite par P. J. Barnwell dans le dictionnaire biographique mauricien. Une mince référence est notée dans l'ouvrage de Breejan Burrin, *Histoire des Religions des îles Maurice et Rodrigues*. Jean Lebrun mérite, tout comme Léoville L'Homme l'a été, d'être réhabilité au vu de sa lutte pour une démocratisation de l'enseignement et une véritable justice sociale. Léoville L'Homme le décrit comme un noble philanthrope qui a lutté avec plus d'ardeur que le père Jobert pour jeter les bases de l'instruction pour les enfants de couleur : « Ce qui rend la mémoire du Révérend Lebrun si vénérable, c'est qu'il répandit l'instruction gratuitement, même longtemps avant que le gouvernement anglais ne songeât à ouvrir les portes du Collège Royal, aux jeunes Mauriciens de la communauté de couleur »²⁸⁷.

Dans le but de suivre le cheminement de Jean Lebrun, il faudrait d'une part se référer au contexte colonial de la première moitié du XIX^e siècle et d'autre part comprendre la mission du Révérend et la dimension de son engagement. Nous cernerons d'abord le panorama sociopolitique de l'époque pour analyser ensuite l'œuvre émancipatrice de Lebrun et mettre en relief les critiques et l'hommage à son égard. Des questions méritant d'être posées sont : Pourquoi l'Oligarchie blanche se méfie-t-elle de l'évangélisation prônée par Lebrun ? Quelle est la stratégie du Révérend Lebrun ? Pourquoi est-il perçu comme un contestataire et non pas comme un philanthrope et un visionnaire ? Est-ce une figure mythique à l'époque coloniale ?

Panorama sociopolitique

En ce 18 mai 1814, date de l'arrivée de Jean Joseph Lebrun, le catholicisme est la religion dominante à l'Île de France. En 1721, le symbole de la croix dressée sur l'île aux tonneliers était hautement significatif. Et à

²⁸⁷ L. L'Homme, Directeur Mauritania, *Mélanges Biographiques, Historiques et Littéraires, L'instruction des Enfants de Couleurs*.

partir de 1722, les premières paroisses catholiques font leur apparition, dont Notre Dame des Anges au Grand Port et Saint Louis à Port Louis. Prêtres et missionnaires sont investis de la responsabilité d'instruire et de baptiser la population fruste ou animiste [dans la religion catholique, apostolique et romaine] comme souligné dans le Code Noir et par la suite dans les Lettres Patentes. Dans les Lettres Patentes de 1723, les maîtres sont sommés de veiller à la conversion de leurs esclaves à la religion catholique. L'article II frappe d'interdiction les autres cultes : « Interdisons tout exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine ; voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements »²⁸⁸. Le problème qui surgit néanmoins est le nombre limité de prêtres qui ne peuvent pas s'occuper de la masse hétéroclite composée de bengalis, malgaches, africains ou musulmans de Surat. De plus l'Eglise devait connaître des turbulences politiques et un appauvrissement spirituel. La Société Missionnaire de Londres, créée en 1795, qui avait envoyé des missionnaires en Asie, notamment en Chine, voulait étendre son champ d'action dans le sud-ouest de l'océan Indien. L'île Maurice et Madagascar constituaient des terrains favorables pour ces missions. Le premier gouverneur anglais, Sir Robert Townsend Farquhar, Grand Maître Provincial de la Grande Loge d'Angleterre, et stratège, essaya de maintenir une fraternité entre les deux loges maçonniques – La Triple Espérance et la loge de La Paix – de la colonie tout en favorisant l'anglophile et se tournant vers la Société Missionnaire de Londres (établie en 1795) pour une nouvelle action apostolique. Les voix discordantes et les protestations fusaient de toutes parts en constatant le succès de la jeune Eglise, si bien que Sir Robert Farquhar manda le 30 octobre 1814 le Révérend Jean Lebrun et lui proposa d'aller prêcher à Madagascar. Les missionnaires protestants sous Radama, considéré comme un prince éclairé, évangélisaient le peuple en leur inculquant les techniques du travail d'ouvrier.

Premières initiatives de Lebrun et perception du gouverneur Farquhar

Après son ordination en 1813, Jean Lebrun, fils d'Abraham Lebrun et de Simone Bissen, s'est vu confier « une étrange mission ». Agé de 24 ans, il avait une autre ambition, celle de « continuer sa prédication auprès des prisonniers de guerre »²⁸⁹. Lorsqu'il arriva, il fut encore plus déçu de buter contre des problèmes d'ordre matériel. Il y avait une seule branche locale du *British and Foreign Bible Society* ; il n'y avait ni de lieu de culte pour la petite colonie anglicane composée surtout de militaires et de fonctionnaires, ni d'école pour les enfants d'esclaves et des groupes défavorisés en raison des préjugés de couleur et de classe. Le jeune missionnaire commença par une modeste école du dimanche chez Fred G.W. Hooper, un fonctionnaire de l'armée qui habitait à Port-Louis (à l'angle des rues Brown Sequard et Saint

²⁸⁸ Breejan Burrin, *Histoire des Religions des îles Maurice et Rodrigues*, ELP, p. 16.

²⁸⁹ Rivaltz Quenette, *L'œuvre du Révérend Lebrun*, Regent Press, Port Louis, 1993, p. 6.

Georges). Il sollicitait l'autorisation de Farquhar pour l'ouverture d'établissements scolaires malgré les restrictions qui sévissaient dans la colonie. Lebrun est en pleine possession de ses moyens physiques et intellectuels. La difficulté de communication entre le jeune missionnaire et la classe dominante montre l'usage dissymétrique des clans culturellement différents : Lebrun veut une nouvelle société où tous sont instruits et intégrés, et la classe dominante veut conserver l'ancienne société fondée sur des clivages et réduite à l'exploitation du prolétariat analphabète et superstitieux. C'est que le nombre de mariniers et d'artisans diminuerait si les enfants des affranchis et gens de couleur étaient encadrés par l'institution scolaire. L'analphabétisme s'avérait une aubaine pour la classe dirigeante. Aussi l'initiative du jeune missionnaire risquait-elle de chambouler la stratification sociale.

Le gouverneur, quant à lui, dans une lettre du 20 juin 1814 au secrétaire de la Société Missionnaire de Londres, en donne un témoignage de satisfaction: « *I have conversed with him and am confident that I shall have no reason to withhold that patronage and protection his labours deserve and to which he is so well entitled from the approbation your society has expressed* »²⁹⁰. Son désir d'entériner la requête de Jean Lebrun ne prête à aucune équivoque puisqu'il ajoute « *I have therefore allowed him on his first request to open a school at Port Louis on the plan he proposed and to show the inhabitants that this measure had my sanction, I directed it to be published officially in the Government Gazette, countersigned with my name and approval* »²⁹¹. Le jeune missionnaire mit sur pied son entreprise d'instruction populaire analogue à celle de Joseph Lancaster. Quoiqu'avalisée par le gouverneur, cette entreprise donne lieu à des attitudes et des écrits polémiques, d'autant que des groupuscules, lassés par le clergé et des préjugés qu'il tolérait, souhaitaient se séparer de l'Eglise pour suivre l'enseignement de Lebrun. De 15 personnes, le nombre ne tardait pas à grossir pour atteindre une centaine deux ans après. Comment est alors perçue cette démarche de Lebrun ? L'apologie de Robert Farquhar est apparente dans son explication au Secrétaire d'Etat : « *There is a British Missionary here, of the name of Lebrun, who has been remarkably successful in the education of the numerous class of free coloured people with which the island abounds ; and he has conducted himself with so much discretion, as not to have given the smallest offence to any of the inhabitants, although his employment is that of nature to be viewed with jealousy by colonists in general* »²⁹². Il va de soi que le gouverneur voit d'un bon œil la nouvelle politique qui transforme progressivement le paysage mauricien. Le monopole de l'Eglise catholique décline au profit d'une congrégation nouvelle. Lebrun n'a provoqué aucun remous social mais a agi discrètement pour rallier à l'Eglise protestante des personnes de la population de couleur désabusées par la domination politique et culturelle. Or comme Farquhar doit ménager la

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 9.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 9.

²⁹² *Ibid.*, p. 11.

chèvre et le chou, il propose au Secrétaire d'Etat d'envoyer Lebrun à la cour du roi Radama et par conséquent se conforme aux sentiments des classes dirigeantes de la colonie.

La perception du Même et la perception de l'Autre

La phénoménologie de la perception jette un éclairage sur la représentation que se fait le jeune Révérend sur lui-même et l'impression qu'il produit sur les autres qui exercent la même fonction ou ont différentes positions dans l'île. Monseigneur Ian Ernest, Evêque de l'Eglise anglicane (que j'ai rencontré le dimanche 30 octobre 2011) affirme que le Révérend Lebrun est au centre d'une polémique qui le rejette dans le camp des Presbytériens et explique pourquoi son nom n'est inscrit sur aucune plaque de la cathédrale Saint James à Port Louis. Dans *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues*, l'explication fournie est le courant réformateur qui « se consolidera avec l'apport à partir de 1818 de l'Eglise Indépendante dont la racine est Réformée. Elle est lancée par le Révérend Jean Lebrun le 22 mars 1818 à Port-Louis... Forte de son puritanisme religieux, l'Eglise Indépendante fera la promotion d'un programme de réforme axé sur l'autorité souveraine des Saintes Ecritures et la tradition calviniste. Le 27 novembre 1876, l'Eglise Indépendante fusionnera avec l'Eglise Presbytérienne d'Ecosse à Maurice, également de fidélité calviniste »²⁹³. Une hypothèse peut être formulée : les aspirations de Lebrun ne seraient pas comprises et les politiques le décourageraient, alors il n'aurait qu'une stratégie, à savoir solliciter l'aide de ceux qui lui assureraient un soutien dans la colonie. Le missionnaire avait souhaité que l'on reconnaisse sa vocation, mais la réalité avait démenti ses espoirs.

La théorie du Même montre que Lebrun se donne une bonne image car sa mission transcende la portée religieuse et devient laïque. Il s'élève par son intelligence et par sa volonté à l'héroïsme car sa vie est faite de risques et de dangers, de fatigues et de souffrances. D'ailleurs, il jouit d'une audience nouvelle et fait partager sa foi et ses espoirs à une nouvelle classe sociale dans la colonie. Sir Robert Farquhar parle de lui en termes élogieux : « (...) *Mr. Lebrun deserves the greater credit - he has shocked no man's opinions and prejudices, but ... persevered in his meritorious courtesy, until the numbers of his scholars have become too great for many, however zealous and assiduous to attend to* »²⁹⁴. Lebrun se voit comme un humaniste engagé dans l'instauration d'un nouvel ordre. Quand un vieil abbé, appréciant son esprit éclectique, le prie de faire un sermon à sa place un dimanche à l'église de Moka, le missionnaire accepte d'emblée cette tâche. Rêvait-il déjà de réunir les deux Eglises ? Etait-il un avant-gardiste en ce qui concerne le mouvement œcuménique qui ne se dessine à Maurice que dans les années 1990 ? Quelle ne fut sa déconfiture devant des Catholiques intransigeants ! Il

²⁹³ B. Burrin, *op. cit.*, p. 21.

²⁹⁴ Rivaltz Quenette, *op. cit.*

est hué, humilié et menacé pour cette entreprise. Sans l'intervention de ses amis, il ne se serait pas sorti de l'église. Il semble que sa vie préfigure déjà celle des maudits diabolisés à mesure que le temps passe. Lebrun sera presque quotidiennement en butte à des difficultés et épuisera son ardeur. Il ne pourra pas se consacrer en toute indépendance à sa tâche de prêcher et d'instruire une communauté marginalisée. Son idéal, quelque noble qu'il soit, est contesté par le comité colonial qui veut perpétuer le statu quo. Gens de couleur, affranchis et Indiens ne devraient pas s'émanciper par l'esprit ou par une nouvelle pratique religieuse. L'idéologie coloniale prône la notion d'altérité qui sert à souligner la non-appartenance de l'autre à un groupe homogène, l'exclusion de l'autre qui ne peut pas être titulaire des mêmes droits et privilèges. En l'occurrence, Lebrun est en rupture avec l'idéologie coloniale du XIX^e siècle et toute tentative de dialogue avortera.

Perception de la société coloniale du Sud

Les observations notées dans la lettre du gouverneur sur la société coloniale dénotent que le missionnaire, par ses qualités, suscite de la jalousie, de l'animosité et des menaces. Farquhar eut souhaité que Lebrun s'éloigne de l'île. Avec la constitution d'une église le 22 mars 1818, le jour de Pâques, les relations se détériorent. R. Quenette écrit que : « La menace d'extradition contre Lebrun fit du chemin et se retrouvera plus tard en bonne place dans le manifeste du Comité Colonial pendant la période troublée de l'abolition de l'esclavage »²⁹⁵. Une analyse du compte rendu daté du 30 mars 1815 et dressé par Jean Lebrun élucide les motivations de la société coloniale. L'Autre, en la personne de Jean Lebrun, est calomnié, décrié injustement : « *Satan begin to be frightened, I suppose, for I have received a warning to take care of my life for they say that I go and read the Bible in the Plaine Verte... Others have the baseness to say that it the English that have invented the Bible and they wish to make them Jews* »²⁹⁶. L'image métaphorique de Satan traduit bien la force maléfique des antagonistes de Lebrun. Ils préparent un attentat contre la vie du missionnaire qui prêche dans un quartier de Port-Louis. Le registre péjoratif avec l'usage de bassesse et de l'antisémitisme fait ressortir que c'est par la fourberie que la société coloniale cherche à l'extrader. La démarche du missionnaire est soupçonnée de mystification. Ce ne sont pas des Chrétiens qui sont formés mais des Juifs.

Lebrun serait-il un anarchiste, une victime ou un champion ?

Comme le gouverneur Farquhar « subissait un harcèlement quotidien de la part des colons », il essaya de ne soutenir aucun parti et de se présenter comme un médiateur amiable. Il avait échoué en 1814 à déplacer

²⁹⁵ Rivalentz Quenette, *op. cit.*, p. 41.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 13

Lebrun vers la Grande Île. Il ne voulut pas de recours contentieux trois ans plus tard. C'est alors qu'il alla requérir l'aide de Charles Telfair pour convaincre le missionnaire de poursuivre sa tâche à Madagascar. Telfair et Lebrun entretenaient de bonnes relations, ce qui conjecturait d'une heureuse issue. Cette fois-ci, Lebrun résista fortement à abandonner une mission qui portait ses fruits. Il envoya un nouveau rapport à la Société Missionnaire de Londres pour rendre compte des accusations formulées à son égard : « *These men not having succeeded in their attempt to make me go have tried another more perfidious way, and if they could have brought forward false witnesses to prove what they accuse me of, it would have cost me my life; this was their plot* »²⁹⁷. Lebrun aurait pu être assassiné à n'importe quel moment, d'autant que la Cayenne devenait un moyen courant de se débarrasser des insurgés ou soupçonnés d'agir contre les institutions en place. E. Vanmeerbeck explique dans son livre *Vie du Révérend Jean Lebrun* la méthode de la Cayenne (bagne en Guyane) : « Le lecteur n'est pas sans avoir entendu parler de la Cayenne, ce ponton célèbre que le Gouvernement entretenait à la sortie de la rade, et sur lequel il déportait les hommes de couleur suspects d'indépendance. Beaucoup d'entre ceux que l'on y envoyait ne revenaient plus. Que devenaient-ils ?... L'Histoire cherchera un jour à expliquer ces disparitions mystérieuses »²⁹⁸. Bien que conscient des dangers réels ou imaginaires, le Révérend continue à correspondre avec le gouverneur sur les injustices et les persécutions de la police. Ces correspondances étaient tenues secrètes, écrit E. Vanmeerbeck, « de peur de trahir ses démarches et d'enhardir ses propres persécuteurs... »²⁹⁹. L'homme de confiance du gouverneur considérait cette amitié salutaire car il allait en 1830 ouvrir à la population de couleur le Cimetière des privilégiés. Le 2 décembre 1829 vit la promulgation de la Charte sur les droits civils et politiques à toute la population sans distinction de couleur ou de race ; le 22 juin de la même année, un Ordre en conseil de Sa Majesté avait aboli les distinctions de castes à Maurice. « Ce fut le plus beau jour de ma vie »³⁰⁰, dit le Révérend à un ancien ami, car il faut rappeler qu'il avait pris part aux travaux des Commissaires d'enquêtes sur l'état des populations dans les colonies britanniques. Le Révérend Lebrun fait figure de champion à qui fut porté un toast au cours d'un repas chez l'un de ses amis. Les bons offices du Révérend sont rappelés dans une ambiance pleine d'effusion.

En 1830, il va avoir un bras de fer en enterrant M. Charles Abrard, le premier homme de couleur et de surcroît un de ses amis intimes, dans la terre jusque-là consacrée aux privilégiés. E. Vanmeerbeck écrit : « Ce jour-là, l'esprit du Révérend s'agita ; il se dit : 'Le moment d'agir est arrivé', et il communiqua à un ou deux de ses amis un projet qu'il avait »³⁰¹. Le jour de

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 14.

²⁹⁸ E. Vanmeerbeck, *Vie du Révérend Jean Le Brun et quelques révélations historiques*, Imprimerie de la Sentinelle de Maurice, juin 1865, p. 31.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 41.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 56.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 56.

l'enterrement, il fait fi des ordres en prenant la contre-allée qui était réservée aux privilégiés. Malgré les réactions de l'assistance qui pensaient à une méprise du Révérend, celui-ci, nonobstant les recommandations, accomplit sa tâche. Lorsque M. Simonet mourut peu après, le même scénario devait se reproduire car il avait demandé à être enterré près de M. Abrard. Cette fois-ci, le portier qui avait été admonesté s'y opposa fortement. L'assistant Commissaire de Police, le Capitaine Lay, condamna l'acte du Révérend en y opposant son veto. Quelques hommes de couleur allèrent en députation chez le gouverneur Sir Charles Colville, pour présenter leurs doléances. Il fallait s'y prendre par voie de pétition. Mais le jour de l'envoi de la pétition, « le Procureur Général lança contre plusieurs hommes de couleur, qui avaient pris part à cette affaire, une accusation d'avoir troublé l'ordre public »³⁰². Malgré le verdict condamnant les gens de couleur qui eurent à faire appel pour être acquittés et en dépit des propos scandaleux de M. Foisy, Procureur Général, « Que voulez-vous ? Nous sommes les fondateurs de la Colonie ; nous sommes vos maîtres ! Tant que le sang coulera dans les veines, nous maintiendrons ce préjugé »³⁰³, Jean Lebrun persistait à croire qu'il n'avait point fait outrage aux bonnes mœurs. En 1832, un autre scénario pourrait être mis en parallèle avec celui-ci. Un procès avait été intenté à Jean-Baptiste Labonté pour avoir été mêlé à une insurrection. Le nom du Révérend y est cité : « On a vu descendre, disent-ils, de la Montagne du Champ de Mars, une troupe de cinq cents esclaves environ ; ils avaient à leur tête deux hommes qui leur prêchaient la révolte : le Révérend Le Brun et M. Labonté »³⁰⁴. Les détracteurs avaient décuplé leurs moyens d'évincer leurs adversaires et se sentaient revigorés avec le départ forcé de John Jérémie. Le Révérend ne fut pas arrêté car ses amis lui avaient conseillé de partir sans tergiverser. Lancer une nouvelle controverse ne lui serait pas favorable : « Il partit avant la déclaration du procès, en plein jour et au milieu d'un grand concours d'amis de la population de couleur »³⁰⁵. Fort heureusement, ajouta E. Vanmeerbeck, les calomniateurs furent ... déjoués.

Chaque entreprise hardie du Révérend irritait la société coloniale d'autant plus que son charisme lui valait du succès. La foule s'attroupait. Ainsi, à Rivière du Rempart, il avait fondé une école et une chapelle grâce à la donation d'un arpent de terrain du riche planteur Pierre Menard. C'était encore la fraction opprimée qui devait être instruite et initiée au culte protestant. On ne tarda pas à porter plainte contre lui sous prétexte qu'il était un anarchiste : « Le motif qui fut allégué était qu'il prêchait la révolte aux esclaves »³⁰⁶. Révérend Lebrun fut sommé de se défendre contre les charges portées contre lui par M. D'Unienville dans sa *Statistique de l'île Maurice* : « Un Missionnaire, M. Le Brun, tient aussi une école pour les personnes libres ou esclaves de l'un ou l'autre sexe, et en fait tenir un au

³⁰² *Ibid.*, p. 61.

³⁰³ *Ibid.*, p. 61.

³⁰⁴ E. Vanmeerbeck, *op. cit.*, p. 84.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 85.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 14.

quartier de la Rivière du Rempart, où se débitaient au commencement des principes assez inquiétants pour la tranquillité de la colonie »³⁰⁷. Ces plaintes dénotent que le missionnaire n'est pas compris à sa juste valeur et connotent la trop grande emprise de Lebrun sur une classe qui risque d'échapper au contrôle de la classe privilégiée et la nécessité de lancer un mandat d'arrêt contre le missionnaire séditieux. L'argumentation qui suit montre que le Révérend Lebrun n'est qu'une victime d'une fraction qui est réfractaire au moindre changement. D'abord il réfute qu'il n'a aucune liberté pour accomplir les travaux assignés par la Société Missionnaire de Londres car ses adversaires peu scrupuleux emploient des moyens de pression et des moyens détournés pour l'évincer : « Ils ne reculent devant rien. Qu'y a-t-il de si répréhensible dans mes actes ? Je prêche l'Évangile et j'instruis les classes pauvres ; pourtant je suis amèrement persécuté ! »³⁰⁸. Ces persécutions avaient duré 18 ans, de 1814 à 1832.

Toutefois Révérend Lebrun faisait figure de champion de la résistance. Habile à riposter, il arrivait à convaincre les agents du gouvernement et le Commissaire Civil du bien-fondé de sa tâche. Fort du cautionnement de ces agents qui avaient émis un rapport en sa faveur en déclarant « qu'il ne prêchait rien de contraire à la morale ni à l'ordre établi »³⁰⁹, Lebrun brandit la hache de guerre ; il pouvait compter sur la fidélité de ses adhérents et les exhortait à lui faire confiance : « Je leur résisterai, disait-il à ses amis ; ne craignez rien, Dieu est avec moi »³¹⁰. Était-il trop présomptueux ? Sous-estimait-il ses adversaires ? Rivaltz Quenette écrit que le terrain était très difficile et que le Révérend aurait eu à se surpasser. Le champion voulait aussi « corriger les mœurs d'une société livrée à tous les excès et qui affichait ses dépravations à la face d'un clergé romain largement insuffisant et souvent complaisant »³¹¹. Le libertinage y sévissait et les enfants sans paternité n'étaient pas inscrits dans les registres officiels. La non-reconnaissance de l'enfant de couleur n'engendrait pas seulement le mépris mais aussi le désir de se venger. Il importait d'imprégner un discours progressiste et d'oublier les vieilles rancœurs. Le missionnaire s'engagerait-il donc dans une nouvelle lutte ? Des détails sur cet engagement font défaut. Nous ne pourrions qu'avancer des hypothèses sur les premiers succès. En voulant se poser comme rempart contre la dégradation en cours, il lui fallait avoir des registres officiels, ce qui est peu probable compte tenu de la méfiance à son égard. Dans un de ses rapports, il signale avoir pu convaincre un couple d'accepter les lois du mariage et sermonner des affranchis sur la concupiscence.

E. Vanmeerbeck note que « le Révérend écrivait un journal de sa vie ; il possédait beaucoup de documents authentiques appartenant à notre Histoire ; mais lorsqu'il fut obligé de partir en 1832 (...) ses amis lui

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 14.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 13.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 14.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 15.

³¹¹ Rivaltz Quenette, *op. cit.*, p. 16.

conseillèrent de brûler ces papiers qui étaient compromettants pour lui et pour d'autres ; il le fit sans balancer »³¹². Avait-il alors les noms des parents biologiques de ces enfants qui n'étaient pas déclarés à la naissance ? Des doutes subsistent sur ses efforts pour faire rentrer ces enfants dans leurs droits. John Jérémie, nommé Procureur Général, qui arrivait au moment du départ du Révérend Lebrun, se confronta à des problèmes similaires dans sa correspondance en date du 11 décembre 1833 au gouverneur Sir William Nicolay. Il eut grand-peine à faire céder le Commissaire Civil J. B. Romefort sur la publication et les actes de mariage de deux hommes de couleur qui voulaient ajouter leur nom de famille à celui que portait leur acte de naissance. C'était un passe-droit inadmissible à l'époque. Les commissaires civils de district restaient très vigilants et ne voulaient point se départir du mythe de l'homogénéité. E. Vanmeerbeck se garda de nommer les hauts fonctionnaires et de raconter les anecdotes qui mettent en cause la partialité de la justice, mais il représente John Jérémie comme un champion de la résistance au même titre que Jean Lebrun : « Au péril de sa vie menacée à chaque heure, il accomplissait à chaque heure sa tâche »³¹³. On lit en filigrane que la hiérarchie administrative est le symbole de l'immobilisme dans une colonie qui laisse peu de marge de manœuvre aux Britanniques. Le temps aidant, les revendications accrues des gens de couleur et le contre-pouvoir avec un nouveau journal *La Balance* augurent d'un changement que découvre Jean Lebrun à son retour le 12 juillet 1834.

L'apothéose posthume

La mission se poursuit surtout en faveur des enfants défavorisés et il n'est pas au bout de ses tribulations. Le 21 février 1865, à l'âge de 75 ans, il meurt et a droit à tous les honneurs funèbres. Révérend Delamarre, qui officie et prononce l'éloge funèbre, regrette la disparition d'un pasteur chéri et emploie une image métaphorique pour immortaliser son image : « L'Apôtre de Maurice ! » La transformation du paysage mauricien dont il est l'architecte est évoquée par la population de couleur. Louis Laurent Simonin dans la *Revue Historique et Littéraire de l'île Maurice* fait ressortir la technique pédagogique du Révérend : « Nous y [à Mahébourg] avons rencontré un révérend anglais, qui enseigne à de pauvres enfants malabars, bengalis, cafres et malgaches les éléments de la lecture et l'écriture... Le professeur, fier de nous montrer le progrès de ses élèves, commença par les faire lire en anglais, puis en langue tamul (dialecte de Madras), enfin en langue bengali (dialecte de Calcutta). Il les appelait au hasard et un enfant n'hésita pas dans la lecture successive des trois langues »³¹⁴.

³¹² E. Vanmeerbeck, *op. cit.*, p. 54.

³¹³ *Ibid.*, p. 76.

³¹⁴ Gaëtan Benoît, *The Afro-Mauritians An Essay*, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1985, p. 29.



Révérend Jean Lebrun et La Chapelle St Jean Rue de la Poudrière Port Louis ouverte en 1840

Dans son discours du 3 mars 1865 à l'Hôtel de ville de Port-Louis, Eugène Bazire (notable de la population de couleur) insiste sur les qualités singulières d'un homme qui a présidé à la destinée d'une société multiculturelle : « Les obstacles ne manquèrent pas pour entraver la marche du hardi pionnier... Il se multipliait partout et à tous, et, loin de s'épuiser, le dévouement croissait avec le sacrifice »³¹⁵. L'image de pionnier n'est qu'un rappel des premières fondations de l'instruction gratuite pour les enfants marginalisés. Révérend Lebrun a accéléré le processus d'évolution en fournissant la clé pour s'ouvrir au progrès matériel et moral. Ses grands desseins avaient été mal compris et le contraignaient à s'investir encore davantage pour éviter les crises répétées qui faillirent compromettre la poursuite de sa mission. D'où le sens du sacrifice qui vit se grouper autour de lui de vaillants champions « comme autour d'un drapeau vivant »³¹⁶. La nouvelle image de « drapeau vivant » est un symbole de pérennité. C'est une fraction de la population de couleur qui voulait honorer sa mémoire en

³¹⁵ Rivaltz Quenette, *op. cit.*, p. 234.

³¹⁶ *Ibid.*

érigeant sur sa tombe un monument qui se trouve au cimetière de l'ouest à Port-Louis.

Aujourd'hui Jean Lebrun devrait être reconnu à sa juste valeur. Pendant une cinquantaine d'années, il s'était mis au service des gens de couleur libres et des esclaves vivant sur les habitations. Il avait géré les écoles de Mico Charity avec de modestes souscriptions et des ressources à peine suffisantes. La réalité a démenti souvent ses espoirs. Il n'a pas été épargné dans la guerre des cultes et des conflits qui dépassaient les conflits théologiques, en l'occurrence le monde des affaires et la propriété foncière. La célébration du bicentenaire de sa naissance, le 7 septembre 1989, s'est faite sans grande pompe. Une plaque sur la façade du bâtiment en face du journal *Le Mauricien* a été dévoilée pour commémorer la première école gratuite gérée par le révérend Lebrun. « Dans une brève allocution, le pasteur David White a parlé de la vision et du courage dont était animé le Révérend Jean Lebrun, rappelant son émancipation et sa lutte pour l'éducation gratuite à Maurice, sans distinction de communauté ou de couleur. De par son œuvre, a-t-il dit, le Révérend Jean Lebrun était devenu la 'propriété' de tous les Mauriciens »³¹⁷. Cette célébration a paru dans le numéro 103 de *La Sève et la Vigne*, journal de l'Eglise Presbytérienne de l'île Maurice.

³¹⁷ *La Sève et la Vigne*, Journal de L'Eglise Presbytérienne de l'île Maurice, septembre 1989, n° 103.